

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue à huis clos, en visioconférence, le 4 juin 2021 à 11h30.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Raphaël Ciccariello, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Benoit Thibeault, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller et Christian Bélisle, conseiller.

EST AUSSI PRÉSENTE : Caroline Dupuis, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance extraordinaire est ouverte à 11h30

2021.06.115

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution - Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 4 juin 2021
4. Résolution– Octroi du contrat de surveillance des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest à la firme RD Consultants
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.06.116

RÉSOLUTION - CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

QUE l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2021

2021.06.117

RÉSOLUTION– OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC CHAUD OUEST À LA FIRME RD CONSULTANTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu la confirmation d'une subvention du ministre des Transports du Québec, datée du 8 octobre 2020, pour le projet de réfection du chemin du lac Chaud Ouest, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est d'un million huit cent soixante-quinze mille six cents dollars (1 875 600 \$);

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière du gouvernement du Québec est de soixante-quinze pour cent (75%) des coûts admissibles, ce qui représente un montant d'un million quatre cent six mille sept cents dollars (1 406 700 \$);

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2021.158 décrétant des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest et un emprunt au montant d'un million huit cent soixante-quinze mille six cents dollars (1 875 600 \$) ont été adoptés lors de la séance du 26 mars 2021 et approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité plusieurs firmes et entreprises pour une offre de services pour de la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule offre valide, soit celle de la firme RD Consultants au montant soixante-douze mille quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-neuf sous (72 086.89\$);

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de surveillance des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest à la firme RD Consultants.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.06.118

RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 11h36

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Céline Beauregard

Caroline Dupuis